

Ceux de *St. Patrice* auront à visiter deux fois *St. Patrice*, le *Jésus* et la chapelle de *Nazareth* ;

Ceux de *St. Jacques*, à *Montréal*, deux fois *St. Jacques*, *Notre-Dame de Lourdes* et la chapelle de la *Miséricorde* ;

Ceux de *St. Joseph* et de *St. Antoine*, à *Montréal*, deux fois *St. Joseph*, l'église *Ste. Croix des Sœurs Grises* et la chapelle de *Bethléem* ;

Ceux de *Ste. Anne*, à *Montréal*, deux fois les églises de *Ste. Anne*, de *St. Joseph* et de l'asile *St. Joseph* ;

Ceux de *Ste. Brigide* et de *Notre-Dame du Bon Conseil* (*St. Mary's*), deux fois les églises de *Ste. Brigide*, de *Notre-Dame du Bon Conseil* (*St. Mary's*) et de *St. Pierre* ;

Ceux du *Sacré-Cœur*, à *Montréal*, deux fois les églises du *Sacré-Cœur*, de *St. Pierre* et de *Ste. Brigide* ;

Ceux de *St. Vincent de Paul*, à *Montréal*, deux fois les églises de *St. Vincent de Paul*, de *Ste. Brigide* et de *St. Pierre* ;

Ceux de la *Nativité d'Hochelaga*, deux fois les églises de la *Nativité d'Hochelaga*, de *St. Vincent de Paul* et du *Carmel* ;

Ceux de *St. Gabriel* et de *St. Charles*, deux fois les églises de *St. Gabriel*, de *St. Charles* et de *Ste. Anne* ;

Ceux de *Ste. Cunégonde*, deux fois les églises de *Ste. Cunégonde*, de *St. Joseph* et de *Ste. Croix* ;

Ceux de *St. Jean-Baptiste*, deux fois les églises de *St. Jean-Baptiste*, de l'*Hôtel-Dieu* et la chapelle du *Bon Pasteur* ;

Ceux de *St. Henri des Tanneries*, deux fois les églises de *St. Henri*, de *Ste. Cunégonde* et de *St. Joseph* ;

Ceux de l'*Enfant Jésus* du *Mile-End*, deux fois les églises de l'*Enfant Jésus*, de l'*Immaculée Conception* et de *St. Jean-Baptiste* ;

Ceux de *St. Charles Borromée* de *Joliette*, deux fois l'église de *St. Charles* et les chapelles de *Notre-Dame de Bonsecours* et de *St. Joseph* ;

Ceux de l'*Assomption*, deux fois l'église de l'*Assomption* et les chapelles du *Sacré-Cœur* et de *Notre-Dame de Bonsecours* ;

Ceux de *Notre-Dame de Grâce*, trois fois l'église de *Notre-Dame de Grâce* et la chapelle de *Notre-Dame des Neiges* ;

Ceux de *St. Joachim* de la *Pointe-Claire*, trois fois l'église de *St. Joachim* et la chapelle du couvent ;

Ceux de *St. Michel des Saints*, trois fois l'église de *St. Michel* et la chapelle de *Notre-Dame de Bonsecours* ;

Ceux de *St. Patrice* de *Rawdon*, trois fois l'église de *St. Patrice* et la chapelle du couvent ;

Ceux de la *Purification* de *Repentigny*, trois fois l'église paroissiale et la chapelle de *Notre-Dame de Bonsecours* ;

Ceux de *St. Jérôme*, trois fois l'église paroissiale et la chapelle des *Frères* ;

Ceux de *St. Benoit*, trois fois l'église paroissiale et la chapelle du couvent ;